

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XLI



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
50, Rue Basse, 50

—
1932



NEUVILLE-SUR-OISE

Notice Historique par M. Ferdinand FOUQUE

Neuille, autrefois hameau d'Eragny, est, depuis 1869 une charmante commune de l'arrondissement et du canton de Pontoise, à 5 kilomètres au sud-Ouest du chef-lieu, dans un joli site, sur la rive gauche de l'Oise. Elle occupe une superficie de 415 hectares et compte à peu près 400 habitants, la plupart cultivateurs. Avant la Révolution, Eragny et Neuville appartenaient au diocèse de Paris, doyenné de Montmorency, élection de Paris, baillage et coutume de Senlis.

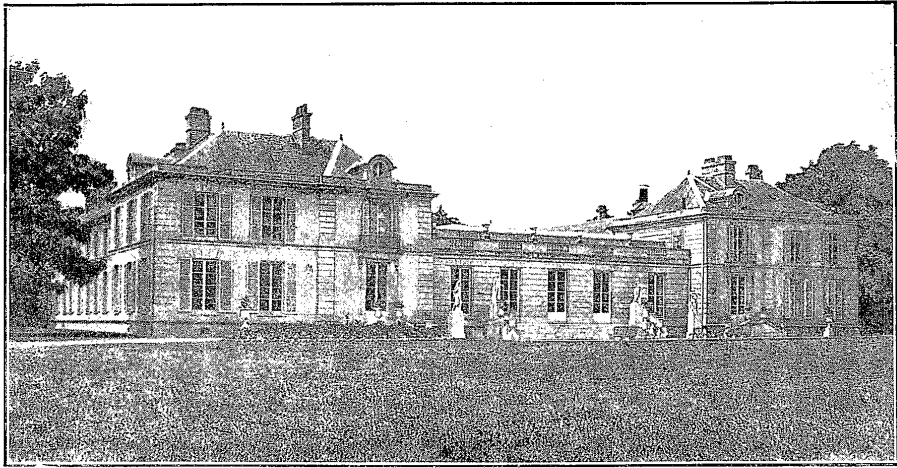
I

PERIODE PREHISTORIQUE ET GALLO-ROMAINE

Toute la boucle de l'Oise était certainement habitée dès cette époque. De nombreux instruments en silex taillé ont été trouvés à Cergy et aux environs. Mais une découverte très intéressante fut faite il y a quelques années à Neuville même. Dans une carrière à sable, en face le village de Jouy-le-Moutier, un terrassier, au cours de son travail, mit à jour, à environ trente centimètres de la surface du sol, un squelette humain tellement bien conservé qu'il crut un instant à un crime de date récente. Il prévint aussitôt l'autorité communale qui, représentée en la circonstance par l'auteur de ce modeste travail, n'eut point de peine à constater la présence d'un ancêtre préhistorique surpris par la mort dans la position du repos. A côté de lui gisaient divers débris et notamment une espèce de marmite grise en terre cuite qui lui avait servi à faire sa cuisine.

Il était impossible de toucher aux os du squelette sans qu'il ne se réduisissent en poussière. Le crâne seul, une partie de la mâchoire et quelques dents pouvaient résister. Je ramassai les débris de la marmite qui, par sa forme et la confection de ses anses ressemblait au vase de l'époque du renne trouvé en Belgique dans la caverne de Forfooz; j'y joignis le crâne et les parties de mâchoires pour les rapporter précieusement chez moi.

Pour être officiellement renseigné sur la valeur de cette découverte, le crâne fut porté à Paris au directeur du Muséum, qui m'assura que ce squelette gisait là où il avait été trouvé depuis au moins quatre mille ans.



CHATEAU DE NEUVILLE

Cette découverte ne suffit pas pour nous démontrer si, à cette époque, Neuville était déjà fondée; alors et longtemps après, l'humanité se logeait soit dans des cavernes, ou dans des habitations lacustres. Pour être certain de l'existence de notre commune, il faut se reporter au temps de l'invasion romaine, époque à laquelle on a des données réelles sur les anciens villages du Parisis et lorsque Jules César entretenait une flotte à l'embouchure de l'Oise, au confluent de la Seine, pour maintenir sa domination sur la contrée. Comme tant d'autres villages, Neuville fut, à l'origine, une agglomération d'habitations qui s'était formée graduellement autour d'une ferme ou métairie, plus tard d'un château. De tout temps en effet, on a vu à côté du château, les bâtiments d'une ferme avec ses dépendances.

Les premières habitations de Neuville ne furent donc que des constructions rudimentaires, groupées autour d'une métairie ou d'un manoir pour y abriter les colons attachés à la culture du sol; plus tard, la demeure du maître se transforme peu à peu en château qui, à la suite de fréquentes reconstructions et d'embellissements successifs dans le cours des âges, est devenu ce qu'il nous paraît maintenant.

II

LES DELIÉS ET LES MONTMORENCY

SEIGNEURS DE NEUVILLE — (XI^e-XIV siècles)

Plusieurs chartes publiées par l'érudit Joseph Depoin, dans son Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise (1), éclairent brillamment l'histoire de Neuville à la fin du XI^e siècle.

C'est à la famille Deliés de Pontoise, descendant des Valois et des Vermandois et même de la famille de Charlemagne, qu'appartenait en 1099 la seigneurie de Neuville, dans la personne d'Amaury II Deliés, petit-fils d'Amaury I^{er} qui était lui-même fils de Raoul I^{er} Deliés, ce petit-fils si délicat (*delicatus*, *Deliès*) de Raoul de Valois et de Letgarde de Vermandois, — et dont le père était Gautier I^{er}, comte d'Amiens et du Vexin.

Amaury II Deliés se fit religieux à Saint-Martin de Pontoise, du vivant de saint Gautier, fondateur de l'abbaye; il est cité comme moine dans des textes dont l'un est de 1099.

Cet Amaury II Deliés avait une sœur appelée Agnès Deliés de Pontoise, elle fut la seconde femme de Bouchard de Montmorency qui par sa première femme Agnès de Beaumont avait été gendre du comte Yves de Beaumont, et c'est à l'occasion de ce second mariage que Neuville tomba entre les mains

(1) *Cartulaire de S. Martin*, édité par J. Depoin, 1895, 1^{er} fascicule, n^o XXXIII, 3^e fascicule, les Familles *Deliés* et *Mauvoisin*, p. 243 et suiv. — Publications de la Société historique du Vexin.

des Montmorency, étant avec Ham (1) et Eragny rattaché à la Baronnie de Conflans-Sainte-Honorine nouvellement créée au profit des comtes de Beaumont dont Bouchard de Montmorency prit la suite.

Si nous sommes assurés que Neuville après les invasions normandes appartenait aux Deliés descendants de Charlemagne, nous pouvons croire qu'il en fut de même avant et pendant ces invasions.

Par l'histoire de Conflans nous savons qu'en l'an 876, par crainte des Normands, les reliques de sainte Honorine de Gravelle (2) furent transportées de ce lieu au château-fort de Conflans, et ce ne fut qu'en 1081, plus de 200 ans plus tard, que Yves IV, comte de Beaumont, qui avait eu de son père en 1039 Conflans en apanage, et d'accord avec sa femme Adeline, appelèrent à Conflans des Moines de l'abbaye du Bec-Hélouin, pour habiter un établissement monastique qu'ils y créèrent en faisant don aux religieux de la chapelle où étaient les reliques, et puis après une église appelée Notre-Dame-des-Ardents. D'après M. Joseph Depoin (3), ce serait vers 987 qu'apparaît comme seigneur de Conflans un Yves de Beaumont, chevalier d'Hugues Capet, et cela à l'époque de son avènement au trône de France. Dans ses notices sur le Prieuré de Conflans, il a écrit que ce chevalier ne faisait évidemment qu'un avec celui dont Richer narre les exploits lorsque l'armée de l'empereur allemand Othon II campait en 978 sur les hauteurs de Montmartre, occupant toute la rive droite de la Seine : un capitaine allemand, qui, d'après d'autres traditions, serait un neveu de l'Empereur, vint tout armé frapper de sa lance le pont de la Cité, déflant en termes outrageants les Francs de relever cette insulte. Le Duc de France, Hugues Capet, sensible à l'offense, fait appel à ses chevaliers en promettant une récompense à celui qui le vengera. Entre plusieurs braves qui s'offrent, Yves est choisi ; on relève la herse, il passe et sur le pont-levis abaissé, s'engage un corps à corps entre les deux champions. Le Germain lancé un trait qui s'enfonce dans le bouclier d'Yves, puis l'épée à la main le presse vivement, mais le chevalier Franc, d'un dard obliquement envoyé, blesse à mort son adversaire. Il emporte les armes du vaincu, les présente au duc, réclame et reçoit le prix de sa valeur. Comme avant ce temps, Yves était déjà en bon renom auprès de son seigneur, il est tout naturel qu'il en fût récompensé, et c'est alors qu'il devint seigneur de Conflans.

Nous avons vu qu'Amaury II Deliés était seigneur de Neuville, qu'il avait pour sœur la seconde femme de Bouchard de Montmorency, qu'il était l'arrière-petit-fils du premier des Deliés, Raoul, et que son grand-père Amaury I^{er}, vicomte de Pontoise, avait pour frère cadet Gauthier le Blanc, comte d'Amiens et comte du Vexin, auxquels M. Joseph Depoin donne encore deux autres frères, Thévin Deliés, vicomte de Meulan et Raoul Deliés Mauvoisin, vicomte de Mantes dont les descendants perpétuèrent ce titre de Mau-

(1) Ham, hameau de Cergy.

(2) Gravelle, réuni au Havre (Seine-Inférieure).

(3) *Les comtes de Beaumont-sur-Oise et le Prieuré de Conflans-Sainte-Honorine*, par J. Depoin. — *Mémoires de la Société du Vexin*, tome xxxiii, 1915.

voisin. Bouchard de Montmorency, qui en premières noces avant 1080 avait épousé Agnès de Beaumont, fille du comte Yves IV, arrière-petit-fils du chevalier de Hugues Capet, laquelle lui avait apporté en apanage la seigneurie de Conflans, eut d'elle, d'après Moréri (1), quatre enfants qui étaient : 1° *Mathieu I^{er} de Montmorency* ; 2° *Thibaut de Montmorency* ; 3° *Andeluys femme de Guy de Guise* ; et 4° *Agnès de Montmorency* ; de sa seconde femme *Agnès Deliés* de Pontoise, il eut *Hervé de Montmorency* et *Hermer*.

A la mort du comte de Beaumont, son beau-père, arrivée avant 1084, des dissentiments au sujet de son héritage se produisirent entre Bouchard et son beau-frère, Mathieu I^{er}, comte de Beaumont, et la guerre entre eux s'ensuivit. Cette guerre, dans laquelle le châtelain de Montmorency s'attaquait à l'objet du litige, la seigneurie de Conflans, l'église et le Prieuré, amena ensuite un accord entre les deux beaux-frères et Bouchard garda Conflans. Cet accord subsista par la suite puisque les deux beaux-frères s'unirent contre le Roi de France.

C'est de cette époque que date la constitution de la baronnie de Conflans, si longtemps entre les mains des descendants de Bouchard, et Neuville, Eragny et Ham qui y étaient attachés en supportèrent toutes les vicissitudes.

III

PLUSIEURS BOURGEOIS DE PONTOISE : ABABOS, THUDE,

LES GUIBERT, SEIGNEURS DE NEUVILLE (2) — (XIV^e-XVI siècles)

Pour Neuville, on voit par la suite que ce furent des bourgeois de Pontoise, peut-être apparentés aux Deliés, ou leurs représentants, qui possédèrent la seigneurie copieusement divisée, mais relevant en plein fief des Barons de Conflans, auxquels ils rendaient foi et hommage.

Cette seigneurie reçut probablement le contre-coup de l'occupation anglaise pendant la guerre de Cent Ans. Si nous savons que, pour leur commodité, ils avaient construit un pont de bois à Cergy, et un autre en face Jouy-La-Fontaine, pour communiquer de Pontoise avec Poissy et Meulan en passant par les hauteurs de l'Hautil et la vallée d'Orvilliers (3), nous ignorons s'ils bouleversèrent les droits des seigneurs de Neuville.

Ce n'est qu'après cette occupation vers 1360, que nous voyons la seigneurie de Neuville possédée en partie indivisément chacun pour moitié par Jehan de Saint-Ernoul ou Arnoul, escuyer et par le chevalier Jehan de Crécy,

(1) Moréri. *Dictionnaire historique*, tome v, p. 116. Edit. de 1732.

(2) Archives municipales de Pontoise. Fonds Pihan de la Forêt. Archives du château de Neuville.

(3) *L'Hautil, la Vallée d'Orvilliers*, ham. de *Jouy-le-Moûtier*, ca. Pontoise.

son beau-frère, ou son neveu, à cause de l'héritage de sa femme. Ce Jehan de Crécy figure dans le Cartulaire des Cordeliers de Pontoise comme étant en 1359 tuteur des enfants mineurs de feu Messire Symon de Hardeville, à propos de l'acquisition d'une maison, cour, jardin et chapelle par les frères Cordeliers, où fut ensuite leur couvent.

En outre sur toute l'étendue du territoire de Neuville étaient assis un nombre considérable de fiefs, petits fiefs, sous-fiefs, arrière-fiefs, mais ils étaient tous dans la censive des barons de Conflans qui en étaient les seigneurs dominants.

Par un acte conservé dans les archives du château de Chantilly, rappelé dans maintes citations anciennes, on voit que le 26 août 1381 Jehanne de Rhus ou de Rue rend foi et hommage à Monseigneur Charles de Montmorency, baron de Conflans, pour certains héritages, cens et rentes relevant en plein fief de ladite baronnie et qu'elle avait achetés de Jehan de Saint-Ernoult et d'autres détenteurs.

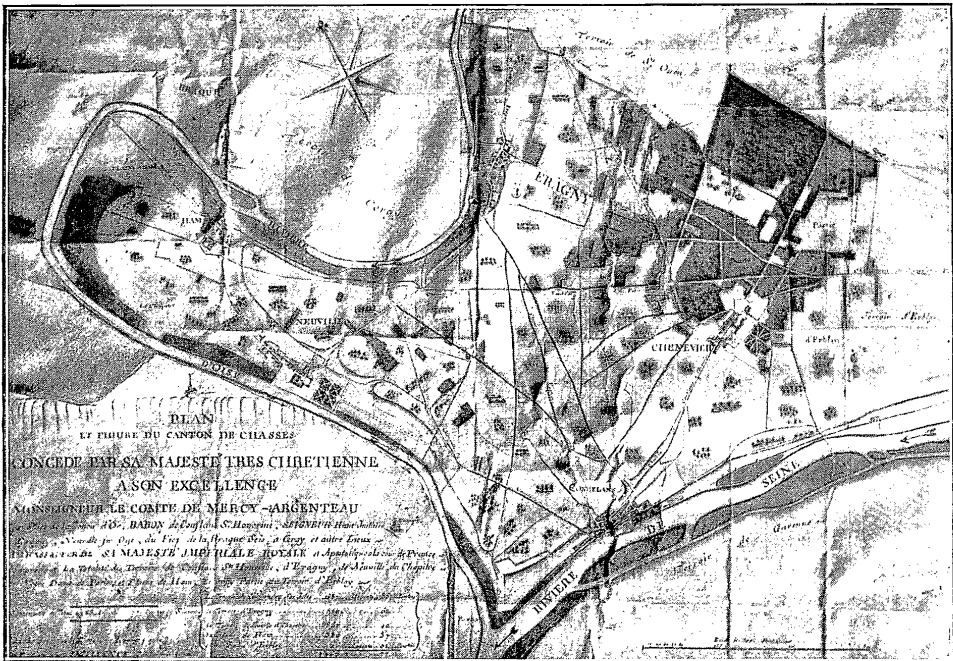
Avant la date de l'acte de Jehanne de Rue le 13 juillet de la même année 1381, Michel Ababos, bourgeois de Pontoise, rend aussi foi et hommage à Monseigneur le baron de Conflans pour ce qu'il tient de lui en plein fief à Neuville, paroisse d'Eragny, notamment quantité de parcelles de terre et l'hôtel du fief, le jardin et un arpent de vigne derrière, justice basse et moyenne et partie du fief qui fut à Pierre de Valmondois.

Ce Michel Ababos, bourgeois de Pontoise, dont il est ainsi fait mention en 1381, était probablement un descendant de Richard Ababos, maire, prévost et voyer de la commune de Pontoise, devant qui fut passée le 17 septembre 1320 la vente aux frères Cordeliers de Pontoise, d'une maison par Eudeline, fille de Guillaume Le Maréchal, et peut-être se trouvait-il le fils, ou tout au moins le parent de Leuffroi Ababos, aussi maire, prévost et voyer de Pontoise, qui fit don aux Cordeliers de Pontoise d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre livres dix sols pour la reconstruction de leur église.

En 1386, Michel Ababos possédait le fief Boivin près Marcouville, à Pontoise. Ses ancêtres en possédaient d'autres à Neuville puisqu'en 1405, le 18 février, il renonce au profit du baron de Conflans à la propriété de certain fief situé à Neuville qui avait été inféodé en faveur de ses auteurs, à la charge de dix sols de rente féodale.

L'acte de 1381 de Jehanne de Rue nous fait connaître les noms de plusieurs propriétaires de Neuville à cette époque ; nous y voyons figurer ceux de : Philippe de la Ruelle, d'Hervieux le Jeune, de Robin et Simon de La Fontaine, de Jehan Chrestien, de Jehan le Preux, de Hernout et Denizot Le Mazurier, de Jehan Le Cerf, d'Amaury de la Villeneuve, de Pierre Gentilhomme, de Jehan Sarrasin, d'Evrard Parjour, d'Adam Coulebaut ; et dans l'acte de Michel Ababos, ceux de Thomas Le Tourneur, et Jehan Le Vascher.

Cet acte de Jehanne de Rue nous apprend en outre qu'elle possédait maison, cour, colombier, jardin et vigne derrière le jardin et maison qu'elle avait achetés de Jehan le Preux, en 1372, puis une autre maison, la cour devant les étables de ladite cour, la vigne et terre derrière aboutissant à la rivière d'Oise,



ce qui représentait alors la ferme actuelle. L'hôtel du fief était à côté, mais séparé par le chemin venant d'Eragny se dirigeant vers le bac en face de la rue de Vincourt (1); les deux côtés étaient en partie plantés en vignes et appartenaient à plusieurs propriétaires.

On voit aussi que Neuville était alors considéré comme ville, car par cinq fois il figure sous ce titre dans les actes en question.

Comment et pourquoi les fiefs possédés par Jehanne de Rue et Michel Ababos sont-ils devenus la propriété de Henry d'Ennery le 18 juin 1453 ? C'est ce que nous ignorons, nous savons seulement que des descendants des Deliés Mauvoisin ont porté ce titre d'Ennery et qu'ils ont été des seigneurs de ce village ; ce seigneur de Neuville en était peut-être un. Toujours est-il qu'il succéda à Michel Ababos dans le fief de Neuville, et qu'après lui ce fut encore un bourgeois de Pontoise, qui, par sa femme, en devint seigneur, ce qui est dit dans un acte du 9 janvier 1460 où il reprend le fief renoncé par Michel Ababos avec les droits de moyenne et basse justice et autres droits à l'exception de la haute justice réservée par le baron de Conflans. Plusieurs actes de foi et hommage ont par lui été rendus aux barons de Conflans, jusqu'au jour de son décès arrivé avant 1473. Était-il le gendre de Michel Ababos ou celui d'Henry d'Ennery ? Nous n'en savons rien quoique nous sachions que c'est par sa femme qu'il lui succéda.

Ainsi Neuville à cette époque et même plus tard était entre les mains des bourgeois de Pontoise, Ababos, Thude, et plus tard les Guibert.

* * *

Le Livre de Raison de l'Abbaye de Pontoise fait mention de la famille Thude ; on y voit qu'en juillet 1475, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise dîna chez le grand restaurateur pontoisien Dandeville avec Thibaut Thude, fils de défunt Nicolas Thude ; que le troisième jour de janvier 1476 il dîna chez Pernot Thude, avec Thibaut Thude, son neveu, et que le 25 mai 1476, Pernot Thude et sa femme soupèrent chez l'abbé de Saint-Martin de Pontoise (2).

Thibaut Thude, fils et unique héritier de Nicolas Thude, a rendu foi et hommage pour la seigneurie de Neuville le 18 décembre 1473 à Monseigneur Nicolas d'Anglure, baron de Conflans par sa femme, née de Montmorency. En 1484 Thibaut Thude étant mort, ses enfants sont possesseurs indivis de la seigneurie de Neuville, ce sont : Nicole Thude, femme Guibert, Antoine Thude et Marie Thude ; puis Nicole Thude, mariée à Estienne Guibert, contrôleur à sel au grenier de Pontoise, resta seule en possession de la seigneurie. Enfin Estienne Guibert étant décédé, elle se remaria avec Pierre Paulmier, échevin de la Ville de Paris en 1505, lequel à son tour rend foi et hommage pour ladite seigneurie, par acte du 25 juin 1508, à Monseigneur Saladin d'Anglure,

(1) Vincourt, ham. de Jouy-le-Moûtier.

(2) *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, par J. Depoin, p. 114, 115, 161. (Publ. de la Soc. du Vexin.)

baron de Conflans, fils de Saladin d'Anglure et de Marguerite de Montmorency.

Dès 1508, Nicole Thude possédait à Conflans le fief appelé Thibaut Messant, il est probable que sa mère la femme de Thibaut Thude, était une Messant. — En 1350, il y avait déjà à Pontoise un Messant du prénom de Michel, qui était monnayer du roi. Après lui vient Raoul Messant. — Il est à remarquer que la chapelle du château de Conflans, proche de ce fief, était sous le vocable de saint Thibaut, patron du seigneur de Neuville.

Le Cartulaire des Cordeliers de Pontoise cite deux Messant, l'un s'appelait Pierre Messant et était pair de la ville de Pontoise en 1306 (1), l'autre était Michel le monnayer dont il est question.

Au décès de Nicole Thude, femme Guibert et Paulmier, ce fut un de ses enfants, Claude Guibert, qui lui succéda comme seigneur de Neuville. Il l'était déjà en 1509 et par sa mort, arrivée en 1538, il laissa ladite seigneurie à ses enfants mineurs au nombre de cinq, mais lui-même n'avait pas été le seul enfant d'Etienne Guibert et de Nicole Thude : il y en eut d'autres, dont les descendants, en la personne d'Ambrosyne Guibert et du seigneur de Dorme de Cornebœuf, eurent des fiefs à Ennery (2), dont celui de Rouleboise. Le fief Thibaut Messant devint la propriété d'Antoine Turpin, bourgeois de Pontoise, aussi un descendant. Et à d'autres descendants échurent les fiefs de Boivin à Marcouville et de la Bracque à Cergy. Etant mineurs en 1538, les enfants de Claude Guibert et de sa femme, fille de Nicolas Le Boucher, lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise, la seigneurie de Neuville resta entre eux un certain temps indivis, mais à leur majorité, ils l'abandonnèrent à leur frère Jean Guibert, qui en rendit hommage aux barons de Conflans jusqu'en 1560, époque de son décès sans postérité. Ce fut alors son frère Etienne Guibert, second du nom, avocat au Parlement, notaire et secrétaire du roi qui devint propriétaire de la seigneurie de Neuville. De lui elle passa à sa fille unique Philippote Guibert, décédée sans postérité en 1591. A cette époque, les trois sœurs de son père quoique très âgées étaient encore du monde. C'étaient : 1° Louise Guibert, femme Louis de La Grange ; 2° Marie Guibert, femme Michel de Pommereu ; 3° Antoinette Guibert, femme Jacques de Fontenay. Ce fut à Louise Guibert, femme Louis de La Grange, que la seigneurie échut ; de là vint l'installation de Neuville de cette famille de La Grange dont les descendants plus ou moins illustres occupèrent le château de Neuville jusqu'en 1775, c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans.

(1) *Cart. des Cordeliers de Pontoise, publié par L. Pahin. Soc. du Vexin, 1924, p. 10.*

(2) *Ennery, ca Pontoise*

IV

LA FAMILLE DE LA GRANGE

(XVII^e siècle)

Cette famille de La Grange, surnommée Trianon, dont était Louis, gendre du bourgeois de Pontoise Etienne Guibert, était de vieille et illustre souche : son arrière-grand-père, appelé Michel de la Grange-Trianon, époux de Françoise de Longueil, avait été prévôt et échevin des marchands de la Ville de Paris de 1456 à 1468 et trésorier du roi de 1475 à 1482; son fils, Sébastien de La Grange-Trianon, avait épousé Madeleine du Val de Villiers-le-Sec, descendante des Montmorency. — Leur titre de Trianon leur venait de la ferme de Trianon en la paroisse d'Epinau-Champlâtreux près de Luzarches. — Il est curieux de voir que la fille d'un bourgeois de Pontoise, par son alliance avec un de La Grange-Trianon, vit ses enfants descendre ainsi de l'illustre famille des Montmorency et par rapport à la baronnie de Conflans être les cousins de ceux qui la possédaient. — Le frère de Louis de La Grange-Trianon, Sébastien, second du nom, avait épousé Isabeau Viole; de lui sont parties d'autres branches de cette famille dont les descendants ont porté successivement le nom de Sébastien. La troisième femme de Nicolas Molé, Marie de La Grange, était sa fille.

L'ancien hôtel du fief de Michel Ababos, le manoir de Neuville, fut reconstruit par les Guibert, et l'aile du château en retour sur la rivière, qui longeait l'ancien chemin du Bac, conservée par Charles de La Grange, est sans conteste, l'œuvre de l'un ou l'autre membre de cette riche famille de bourgeois de Pontoise.

En 1614, c'est Innocent de La Grange-Trianon, fils de Louise Guibert et de Louis de La Grange-Trianon, qui possédait la seigneurie de Neuville; il avait un frère, seigneur en partie d'Ennery, du nom de Sébastien de La Grange, seigneur des fiefs de Rouilleboise et de Boivin; celui-ci, avec un fils, Louis de La Grange, l'échangea en 1666 avec l'Hôtel-Dieu de Pontoise. (1)

Au décès d'Innocent de La Grange, qui avait épousé Jeanne de Houdry, ce fut Charles de La Grange leur fils qui vers 1630 lui succéda dans la possession de la terre de Neuville. On lui connaît deux frères : Louis de La Grange, seigneur de Chennevières, décédé en 1640, et l'abbé Sébastien de La Grange, aumônier du roi, chanoine de la Sainte-Chapelle, et abbé de Saint-Acheul,

(1) Le fief d'Ennery était venu à Sébastien de La Grange Trianon de ses ayeux les Guibert par Etienne Guibert, qui avait eu plusieurs enfants, dont Claude Guibert de Neuville et un de ses frères Guibert, seigneurs d'Ennery. Les La Grange d'Ennery héritèrent des autres Guibert d'Ennery, leurs cousins, et, à leur tour, les Ménars-Castellane de Neuville héritèrent de leurs cousins, les La Grange-Trianon d'Ennery, les fiefs de Boivin, de Rouilleboise et de la Braque de Cergy. — L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du Diocèse de Paris* (Notices sur Arnouville-lès-Gonesse, Villiers-le-Sec et Luzarches) a montré comment les La Grange-Trianon descendaient des Montmorency.

près Amiens, décédé à Issy, près Paris, le 7 mai 1637 et inhumé dans la chapelle du château de Neuville. En 1793, son cercueil de plomb fut brisé et ses ossements profanés et dispersés. C'est lui qui fit la fondation qui porte son nom et dont profitent encore de nos jours les habitants de Neuville. C'est de Charles de La Grange, maître des Comptes, que date l'importance du château actuel ; c'est lui qui le fit construire comme il l'est encore, en conservant l'aile élevée par les Guibert ; c'est lui qui créa le parc et en fit faire la clôture ; c'est lui qui, en 1642, acheta de son cousin, le Prince de Condé, beau-frère du duc de Montmorency, décapité pour crime de trahison, la baronnie de Conflans-Sainte-Honorine avec tous les droits qui y étaient attachés et par là ajouta à son titre de Seigneur de Neuville, celui de baron de Conflans-Sainte-Honorine et seigneur haut justicier d'Eragny, de Conflans, de Neuville et de Ham.

Charles de La Grange était maître des Comptes à Paris et conseiller au Parlement ; il fut marié trois fois. Sa première femme se nommait Marie Blanquet ; la seconde était Marie Paris, de la famille du célèbre diacre janséniste, et la troisième s'appelait Marie-Françoise Chouème. L'acquisition de la baronnie de Conflans par Charles de La Grange eut pour résultat de transporter moralement le siège de la baronnie à Neuville, lieu de résidence du nouveau baron.

L'ancien château n'était plus alors apte à représenter dignement son seigneur et illustre hôte, mais, pour arriver à construire ce vaste château qui de nos jours fait notre admiration et réunir d'un seul bloc toutes les anciennes propriétés de son parc actuel, il y avait quelques empêchements qu'il fallait surmonter. Il y avait d'abord un chemin public traversant l'ancien manoir, qu'il fallait faire disparaître. Ce chemin était le prolongement de celui d'Eragny vers l'Oise et servait d'accès au bac. Déjà Innocent de La Grange avait essayé de le détourner en déplaçant le bac pour le mettre où est le pont actuel ; il avait même eu l'intention, en 1622 et en 1624, de construire à cet endroit un pont en bois, pour dédommager les habitants. Mais les autorités de la ville de Pontoise s'étaient opposées à la construction de ce pont, et ce ne fut qu'en 1638 que Charles de La Grange, du fait acquis par le déplacement du bac, put obtenir du roi Louis XIII la possession de l'ancien chemin qui le gênait dans son plan de construction d'un nouveau château. Il y avait aussi l'ancien manoir et l'aile de bâtiment construite par les Guibert ; l'ancien manoir fut sacrifié, mais le bâtiment des Guibert fut respecté comme ne déparant pas trop le nouveau château.

La construction de ce château avait commencé dès 1637 par l'élevation d'une nouvelle chapelle, non loin de l'ancienne, puis, après l'autorisation de 1638, ce fut la clôture du parc et ensuite, vers 1642, la construction du nouveau château. C'est pendant cette construction en 1643, le 11 janvier, que Marie Paris, la seconde femme du baron de La Grange, vint à mourir en lui laissant une fille unique âgée d'une dizaine d'années ; elle fut inhumée dans la chapelle du château. Quelques années plus tard, Charles de La Grange se remaria en troisièmes noces, ayant alors environ 50 ans, avec la jeune veuve

de Charles-François de Maupeou, seigneur d'Ableiges (1), du nom de Marie-Françoise Chouême ; elle aussi avait un enfant de François de Maupeou, nommé Gilles-François de Maupeou, ancêtre du chancelier de Maupeou, avec qui elle a tenu sur les fonts baptismaux de l'église d'Eragny, lui parrain, elle marraine, en 1656, un fils de Pierre Cousturier, garde du roi ; elle était alors veuve de Charles de La Grange, qui était décédé à Neuville, le 15 mars 1654, laissant une seconde fille issue d'elle, à peine âgée de trois ans et à laquelle il réserva la baronnie de Conflans, de préférence à sa sœur aînée consanguine *Anne de La Grange*, qui eut les seigneuries de Neuville et de Ham, moins le château, par lui donné en douaire à sa dernière femme.

V

Madame DE FRONTENAC — Le Président DE MÉNARS
Le marquis DE CASTELLANE — L'ambassadeur d'Autriche
comte de MERCY-ARGENTEAU (XVIII^e siècle)

A l'époque du décès de Charles de La Grange, sa première fille était mariée à Messire Louis de Buade Frontenac, comte de Palluau, il y avait déjà plusieurs années, puisque, le 2 juillet 1652, sous ce nom de Frontenac, elle était maréchale de camp de la Grande Demoiselle, fille de Gaston d'Orléans, et, avec Mme de Fiesque, elles étaient toutes deux à ses côtés comme aides de camp quand elle sortit du Luxembourg et fit tirer le canon de la Bastille contre les troupes du roi dans cet épisode de la Fronde.

Les résultats du mariage d'Anne de La Grange avec le comte de Frontenac ne furent guère heureux. Elevée sans mère, un peu à la diable, n'ayant qu'une belle-mère, elle en avait acquis un caractère libre et indépendant qui ne concordait guère avec celui de son mari, et bientôt eut lieu entre eux une séparation de biens, sinon plus.

M. de Frontenac avait été nommé, par le roi Louis XIV, gouverneur du Canada ; il alla prendre possession de ces hautes fonctions, où il fit preuve de brillantes qualités ; il s'y rendit célèbre par la défense de Québec en 1680, où il combattit glorieusement l'amiral anglais Philipps. Il mourut en 1690 sans laisser d'héritier de son mariage avec Anne de La Grange, dont les biens retournèrent, après son décès, à sa sœur cadette consanguine : Marie-Françoise de La Grange, mariée au marquis de Ménars ; possédant déjà la baronnie de Conflans, elle réunit aussi sur sa tête toutes les propriétés de Charles de La Grange, son père.

Mme de Frontenac n'avait sans doute pas habité le château de Neuville, puisqu'il faisait partie du douaire de sa belle-mère. Toutefois, M. de Frontenac, lui, s'intitulait seigneur de Ham et des trois quarts de Neuville et il

(1) *Ableiges*, ca. Marines, arr. Pontoise.

en rendait le 26 août 1661 foi et hommage à sa belle-mère, la veuve de Charles de La Grange, comme baronne de Conflans.

Ni avant, ni après lui, nous ne voyons aucun seigneur de Neuville dire qu'il n'en avait que les trois quarts. Pourtant, en examinant le plan terrier de 1769, on s'aperçoit bien que le territoire de Neuville n'y figure pas en entier, qu'il est borné au nord, par le territoire du Chapitre de Notre-Dame de Paris, au lieu que régulièrement il devrait l'être par celui de Ham ; d'où vient cette anomalie ? Il est à présumer qu'avant le seigneur de Frontenac, un quart en avait été distrait et donné au Chapitre Notre-Dame de Paris, mais par qui ? Serait-ce par un quatrième enfant d'Innocent de La Grange ou par un de ses frères que nous ne connaissons pas ? Le fait n'en existe pas moins et déjà, lorsque la ville de Pontoise s'oppose à la construction du pont de bois en 1624, on voit que le Chapitre de Notre-Dame de Paris fait chorus avec elle, et pour quelle raison ? si ce n'est celle d'être déjà propriétaire riverain.

Avec Messire Jean-Jacques Charon, chevalier, marquis de Ménars, conseiller du roi en tous ses Conseils, Président à mortier au Parlement, beau-frère de Colbert, le château de Neuville augmente encore d'importance. Son mariage avec la châtelaine de Neuville eut lieu aux environs de 1670 et quelques années plus tard, se produisit le décès de la douairière de La Grange, sa belle-mère (1).

En 1727, la marquise de Ménars, la « Présidente » comme on l'appelait, était veuve du marquis. Née en 1651, elle avait alors 76 ans ; et vécut dans un âge assez avancé, ayant marié sa petite-fille Louise Charon de Ménars, dame de compagnie de Mesdames de France filles de Louis XV, avec le très haut et très puissant seigneur : Esprit-François-Henry, marquis de Castellanne, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre militaire et royal de Saint-Louis et chevalier d'honneur de Madame Sophie de France.

Au marquis et à la marquise de Castellanne, la présidente de Ménars abandonna la seigneurie de Neuville et la baronnie de Conflans, malgré qu'elle eût d'autres enfants, mais le père de la marquise de Castellanne, mort jeune, était l'aîné ; en plus de lui, elle avait un autre fils, Michel-Jean-Baptiste Charon de Ménars, qui porta le titre de marquis, fut marié en premières noces à Mlle de Saligné, et en secondes noces à Mlle Castéras de la Rivière, et trois filles : 1° Marie-Françoise de Ménars, mariée au comte d'Argenteuil, à laquelle elle laissa, ainsi qu'à une petite-fille, la comtesse de Lastic, certaines propriétés de Conflans ; 2° Marie-Thérèse de Ménars, restée fille et 3° Madeleine-Elisabeth de Ménars, mariée à Dreux de Bagnols, qui eut la seigneurie de Ham.

Le marquis de Castellanne fut seigneur de Neuville et baron de Conflans jusqu'en 1775, époque où il vendit son château, ses propriétés et ses droits à l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Mercy-Argenteau et cela, dit-on, par suite du chagrin qu'il avait eu d'avoir perdu sa petite-fille noyée dans l'Oise.

(1) Jean-Jacques Charon, devenu président au Parlement le 11 janvier 1691, est mort le 16 mars 1718 (Lachenaye du Bois, *Dictionn. de la Noblesse*, t. v, col. 208).

Sa femme, Marie-Thérèse de la Grange, est morte à Paris le 10 février 1729, âgée de 77 ans (Cte de Chastellux, *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris, brûlées le 24 mai 1871*, p. 311).

Toujours est-il que lui et sa femme furent les derniers descendants des Guibert et des Montmorency, qui occupèrent le château de Neuville.

Madame la Présidente de Ménars, leur grand'mère, pendant sa longue durée de propriétaire du château de Neuville, s'était révélée charitable et bienfaisante ; c'est elle qui fit élever le puits sur la place de l'Auditoire, pour servir aux habitants de ce quartier qui n'en avaient pas. Nous avons vu que le célèbre diacre Janséniste Paris, mort en 1727, à 37 ans, était de la famille de la seconde femme de Charles de La Grange ; une tradition, qui pourrait bien n'être qu'une légende, a perpétué le récit d'une visite du Diacre au château. L'on raconte que, parti de Saint-Denis, il vint à Neuville voir sa sœur au château, pieds nus couverts de poussière, tellement changé, maigre et décharné, que sa sœur eut de la peine à le reconnaître ; il s'en retourna de même sans s'être reposé, sans avoir voulu prendre aucune nourriture, malgré l'insistance de sa sœur.

**

L'ambassadeur d'Autriche, comte de Mercy-Argenteau, à Neuville

Au départ des descendants des bourgeois de Pontoise, ce fut le très haut et très puissant seigneur *Monseigneur Florimont comte de Mercy-Argenteau, Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique d'Allemagne près de la Cour de France*, l'Ambassadeur, comme on l'appela communément, qui vint habiter le château de Neuville, par suite de l'acte de vente que lui fit pour 390.000 livres, le 6 décembre 1775, devant M^e Millon d'Ailly, notaire à Paris, le marquis de Castellane, de la baronnie de Conflans, de la terre et du château de Neuville et de tous les droits féodaux y attachés. Dès 1772, l'ambassadeur circulait déjà dans les environs, ayant à cette date acheté pour sa maîtresse, Rosalie Levasseur, le château de Chennevières (1) ; de son acquisition faisait partie la grosse tour de Conflans, chef-lieu de la baronnie, dite tour de Ganne, qui ne renfermait plus alors que les archives, l'auditoire et la geôle ; mais à Neuville se trouvait un joli château, un superbe parc bordant l'Oise, une allée d'un kilomètre de long plantée d'une quadruple rangée de peupliers et terminée par un pavillon en forme de temple. Le pavillon existe encore, mais il ne reste plus que quelques rares et vieux échantillons de peupliers ; il y avait aussi des arbres séculaires, des ormes, un superbe cèdre et un *Sophora* gigantesque, qui fleurit tous les trois ans ; ils existent encore aujourd'hui. Pour l'ambassadeur, la vallée était charmante, l'air pur, le climat très doux, la situation commode, à proximité de Paris, de

(1) *Chennevières*, hameau de Conflans-Sainte-Honorine. Voir la récente étude de M. André Guérin : *Séquestres révolutionnaires. La maison de campagne du comte de Mercy-Argenteau à Chennevières*, dans la *Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, juillet-septembre 1930.

Versailles et surtout de Chennevières ; l'ensemble constituait donc pour lui une fort belle propriété, pourvue d'un droit de chasse qui s'étendait sur les territoires de Neuville, de Conflans, de Ham, d'Eragny et de Chennevières, giboyeux en lièvres, lapins, perdreaux, et, dans certaines parties, propice à l'élevage des faisans. (1)

Le comte de Mercy-Argenteau fit des travaux considérables au château : il décora, en particulier, le salon d'angle de très fines boiseries sculptées dont il confia l'exécution aux artistes qui travaillaient pour la Reine à Versailles et à Trianon. Il fit procéder à un travail du même ordre dans la chambre d'honneur qui y était attenante et qui s'est appelée, par une tradition conservée jusqu'à nos jours, *chambre de Joseph II*, tradition d'autant plus vraisemblable que le lit est constitué par des faisceaux de licteurs. Ces embellissements auraient été exécutés à l'occasion du voyage à la cour de l'héritier de l'Impératrice Marie-Thérèse.

A la même époque, une chambre du premier étage fut, elle aussi, ornée de très délicates boiseries, où l'on remarque une lyre entre des branches de roses. N'était-ce point la chambre de Mademoiselle Rose-Josèphe Levasseur ? (2)

Si l'ambassadeur se trouvait très bien dans sa propriété, il n'en était pas de même pour les habitants qui, eux, regrettaient leurs anciens maîtres auxquels ils avaient voué une profonde amitié; l'ambassadeur, grand seigneur, était jaloux de sa chasse qui leur causait un tort considérable. Et puis, ils le trouvaient trop haut et trop fier pour eux.

Cependant, il fut marguillier de la paroisse d'Eragny et paraît s'être montré charitable pour les pauvres pendant le terrible hiver de 1788 à 1789.

Avec son nouveau propriétaire, le château de Neuville devint le rendez-vous de la haute aristocratie. Sa proximité du château de Glatigny-Maurecourt, appartenant à la duchesse de Polignac, cette amie de la reine Marie-Antoinette que l'ambassadeur avait amenée en France, et dont il était le conseiller et le gardien, le peu de distance de celui de Vauréal, appartenant au comte de la Marche, Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty, le rendaient le centre d'attraction de la contrée et de ses illustres hôtes.

Malgré cela, l'ambassadeur était encore moins souvent à Neuville qu'à Chennevières, chez sa maîtresse : Rose-Josèphe Levasseur, surnommée Rosalie, cantatrice, née à Valenciennes en 1749, qui débuta à l'Opéra en 1766 et poursuivit sa carrière au théâtre ; de son château de Neuville, l'ambassadeur était en peu de temps chez sa maîtresse. Cette idylle se continua jusqu'à la Révolution ; il en eut un fils appelé le chevalier de Norville, nom tiré d'une seigneurie-comté lui appartenant en Belgique. Arrive la Révolution de 1789, et les événements qui se précipitèrent ensuite forcèrent l'ambassadeur à quitter la France. Il partit le 9 octobre 1790 pour La Haye, chargé d'une mission par l'Empereur

(1) Voir le très intéressant volume du comte de Pimodan : *Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris sous Louis XV et Louis XVI*, p. 131. Paris, Plon-Nourrit 1911.

(2) Notes de M. le comte Cornudet, propriétaire à Neuville.



LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU

La reproduction du portrait du Comte de Mercy-Argenteau a été autorisée à la demande de M. le Sénateur Cornudet, tant par la Maison Plon, que par Madame la Comtesse de Pimodan, née Mercy-Argenteau.

Léopold, après avoir vendu Chennevières à Mademoiselle Rosalie Levasseur pour un prix qui laisse supposer qu'il s'agissait d'une espèce de donation. (1)

**

Le 27 janvier 1791, l'ambassadeur vendit, par devant M^e Girard, notaire à Paris, au moyen de la procuration qu'il avait donnée à son secrétaire Kruthoffer, ses domaines de Neuville et de Conflans, les droits de bac sur la Seine et sur l'Oise, et généralement tout ce qui dépendait de l'ancienne seigneurie de Neuville et l'ancienne baronnie de Conflans, moyennant trois cent mille livres, à M. Pierre-Jean-Baptiste Picquefeu de Bermon, qui s'intitulait dans l'acte : « Officier Commensal de la Reine, négociant-armateur au port d'Honfleur, vice-consul de Sa Majesté Impériale et Royale audit port, député suppléant du bailliage de Rouen à l'Assemblée Nationale ». (2)

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

VI

M. DE BERMON. — Le Baron RANDON DE PULLY

La grande misère du peuple, la débauche des grands et les abus de toutes sortes avaient rendu inévitable la chute de la royauté et l'avènement de la République.

Nul doute que, si le château de Neuville fût resté la propriété de l'ambassadeur d'Autriche, il n'eût été complètement détruit, pillé et ravagé, tant était grand le ressentiment que l'on éprouvait à ce moment en France pour tout ce qui touchait de près ou de loin à l'Autriche, cette ennemie déclarée de la France, et si l'ambassadeur ne s'était pas sauvé, il eût sûrement payé de sa tête les causes de ce ressentiment.

Pendant ces temps de révolutions successives, quel fut le sort de Neuville, de son *château* et de son nouveau propriétaire, le sieur de Bermon ?

M. de Bermon, devant la Révolution, se faisait appeler tout simplement le citoyen Picquefeu ; il se faisait aussi le champion de toutes les réformes révolutionnaires en recherchant l'amitié des plus acharnés sans-culottes, se rendant avec eux dans les réunions publiques pour y chanter les refrains nationaux populaires.

(1) *Le comte de Mercy-Argenteau*, par le comte de Pimodan, n. 263. Librairie Plon. Mercy-Argenteau s'établit définitivement à Chennevières en juillet 1789, fuyant la Révolution parisienne, « dans la crainte que la municipalité ne fut pas disposée à observer les lois établies par le droit des gens envers les puissances étrangères et leurs ministres ». Il resta jusqu'à son départ pour La Haye, n'allant à Paris que deux fois par semaine (*Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*, publ. dans la collection des Documents inédits, introduct au t. II.) — Noté de M. A. Guérin].

(2) Archives du Château de Neuville.

Le citoyen Picquefeu remplit même les fonctions de greffier municipal sous le citoyen Antoine Brard, maire d'Eragny, surnommé le père La Gloire, et de son adjoint le citoyen Jacques Tremblay, dit Galoché. Au baptême civil d'un fils du citoyen Galoché, auquel on donna le nom de Jacobin, ce fut la femme du citoyen Picquefeu qui fut la marraine avec, pour parrain, le citoyen Père La Gloire, maire. La citoyenne Picquefeu, femme du propriétaire du château de Neuville, était la fille d'un habitant de Maurecourt (1) qui s'appelait Louvet, propriétaire de certains débris de l'ancien château des Polignac ; elle s'appelait : Marie-Reine-Anne-Joséphine Louvet. La tourmente révolutionnaire passée, elle ne voulut plus reconnaître son filleul, quoiqu'il prétendit ne s'appeler que Jacques Aubin.

Il ne faut pas oublier non plus que, dans cette période troublée de la première République, la France eut à supporter le fardeau considérable d'une lutte armée contre toutes les puissances étrangères contre elle et, quoique ses armées fussent victorieuses, elle fournit à la guerre un nombre considérable d'existences humaines ; naturellement, Neuville en eut sa part.

Après les engagements volontaires de 93, ce furent les levées en masse, la conscription, etc. Si aucune statistique n'a relevé le nombre des habitants de Neuville morts à l'armée, il n'en fut pas moins relativement considérable. Combien longtemps après n'avons-nous pas entendu le dimanche au prône certaines énumérations sous le laconisme de : morts à l'armée !

**

Un revirement s'étant produit dans la direction du Gouvernement français, M. de Bermon reprit son rang et son titre, puis il donna, n'ayant pas d'enfants, le château de Neuville en contrat de mariage à sa nièce Marie Fontenay lors de son union avec le colonel Randon de Pully, en réservant l'usufruit à son épouse. M. de Bermon est décédé le 18 septembre 1810.

Le baron de Pully était le fils du général Etienne Babollin, fait baron de Pully par le premier Empire ; son nom est gravé sur les pierres de l'Arc de Triomphe de la place de l'Etoile à Paris. Son fils étant devenu veuf, se remaria en secondes noces avec Elisabeth Norton.

Des dissentiments étant survenus entre la municipalité d'Eragny et le baron de Pully au sujet du legs Sébastien de La Grange, il abandonna ses propriétés de Neuville, vendit le château et se retira dans ses terres du Poitou.

VII

LA FAMILLE CORNUDET DES CHOMETTES

C'est au mois de mai 1822 que le vicomte *Cornudet (Etienne-Emile Cornudet des Chomettes)* et la vicomtesse Cornudet, née *Eglé-Eugénie Vanlesberghe*,

(1) *Maurecourt*, ca. Poissy, arr. Versailles.

achetèrent, au baron de Pully, le château de Neuville, ses dépendances et la Tour de Conflans.

D'une famille originaire de la Creuse, le nouveau propriétaire était né à Felletin (1), le 10 février 1795. Il avait été auditeur au Conseil d'Etat ; il devint ensuite membre du Conseil général de la Creuse, député du même département en 1830, pair de France en 1846. Il fut maire d'Eragny pendant de longues années, jusqu'en 1869, au moment de l'érection du hameau de Neuville en commune distincte. Il devint comte en 1834, à la mort de son père, *Joseph Cornudet des Chomettes*, qui avait été membre et président du Conseil des Anciens, sénateur, comte (1808), pair de France en 1819 et grand officier de la Légion d'honneur.

Le comte *Emile Cornudet* fit, par contrat, donation du domaine de Neuville à son fils unique, *Joseph-Alfred Cornudet des Chomettes*, le 23 février 1854, à l'occasion de son mariage avec *Valentine de la Redorte*, petite-fille du général comte *Maurice-Mathieu de la Redorte*, et du maréchal *Suchet*, duc *d'Albuféra*, lesquels étaient tous deux neveux par alliance du maréchal *Bernadotte*, roi de Suède et de Norvège, et de *Joseph Bonaparte*, roi d'Espagne.

Le nouveau propriétaire avait été attaché d'ambassade ; il fut, peu après son mariage, membre du Conseil général de la Creuse, et député du même département en 1867. Il devint maire de Neuville en 1869, son père mourut à Crocq (2), le 2 décembre 1870.

Le comte *Alfred Cornudet* mourut lui-même le 7 juin 1876, laissant trois enfants : une fille, *Jeanne*, qui était née à Neuville en 1859, est morte à Issy (Seine), le 24 juin 1921, supérieure des Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, et deux fils : L'aîné, *Emile*, eut en partage les propriétés de la Creuse dont il fut, après avoir été officier de cavalerie, membre du Conseil général et député, et qui, en mourant sans postérité, laissait un frère unique, *Joseph*, le sénateur actuel de Seine-et-Oise, qui est maire de Neuville depuis 1888, membre du Conseil général de Seine-et-Oise depuis 1890, et a été député de ce département depuis 1898 jusqu'à son élection au Sénat en janvier 1924, et qui, de son mariage avec Mademoiselle *Jeanne de Villeneuve-Bargemon* (décédée en 1907), eut trois filles et six petits-enfants. (3)

VIII

LEGS DE L'ABBÉ SEBASTIEN DE LA GRANGE

CHAPELLE DU CHATEAU — SES CHAPELAINS

Ce que l'on sait d'absolument certain sur la chapelle du château de Neuville, c'est qu'elle fut reconstruite par *Charles de la Grange*, seigneur de Neu-

(1) *Felletin*, ch.-l. de canton, arr. d'Aubusson (Creuse).

(2) *Crocq*, ch.-l. de canton, arr. d'Aubusson (Creuse).

(3) V^{te} Révérend, *Armorial de l'Empire*, p. 248.

ville, en 1637. Héritier de son frère *Sébastien de la Grange-Trianon, abbé de Saint-Acheul*, près Amiens, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, aumônier du Roi, il devait nécessairement exécuter les clauses d'un testament qui le favorisait.

Par ce testament en date du 18 juin 1636, l'abbé Sébastien lui avait abandonné sa part d'héritage dans la seigneurie de Neuville, sous la condition d'y faire bâtir un oratoire avec caveau pour y faire sa sépulture, d'entretenir un chapelain qui dirait la messe dans la chapelle du château et *instruirait les enfants pauvres de Neuville et de Ham*, et ce moyennant *trois cents livres* tournois à lui servir annuellement sur les biens qu'il abandonnait à son frère.

A la mort de l'abbé de la Grange, qui arriva le 7 avril 1637 à Issy, près Paris, où, sur la fin de ses jours, il s'était retiré, l'oratoire n'était pas encore complètement terminé. Transporté à Neuville le 9 avril, l'abbé de la Grange y fut inhumé le 12 mai suivant.

Par acte du 7 juillet 1637 reçu par Dagneau, notaire à Pontoise, Messire *Hermion*, curé d'Eragny, à cette époque, donne pouvoir et consent que le sieur *Longer*, prêtre, demeurant à Andrésy (1), fasse sa demeure à Neuville et qu'il y puisse dire la messe dans la nouvelle chapelle du château tous les jours de l'année, pour et à l'intention de M. l'abbé de la Grange, et ce, suivant la fondation faite par ledit défunt ; — il permet aussi audit *Longer* d'instruire les petits enfants de Neuville, et apprendre leur croyance, dans le lieu qui lui sera donné pour faire sa demeure dans ledit Neuville, par le frère dudit abbé, son exécuteur testamentaire. Dans cet acte, on voit que la chapelle est désignée *comme nouvelle*, ce qui n'aurait pas été ainsi s'il n'y en avait pas eu une antérieurement. Sans doute, l'ancienne n'avait pas l'importance de la nouvelle ; elle devait exister de temps immémorial, si ce n'est au même endroit, ou de bien peu éloignée, et nécessairement devait commencer à tomber en ruines. Elle fut placée sous le vocable de la Sainte Trinité, qui est devenue depuis ce temps-là la fête patronale du pays.

Malgré que le château fût sorti des mains de la famille de la Grange par l'acquisition de l'ambassadeur d'Autriche, les termes du testament furent scrupuleusement observés ; tout alla bien jusqu'à la Révolution, même par le nouvel acquéreur, le sieur de Bermon. La messe fut célébrée tous les jours de l'année par un chapelain, dans la chapelle du château, et les habitants de Neuville avaient droit d'y assister.

Le chapelain, comme il était dit, recevait 300 livres tournois et était logé dans une maison d'habitation située hors du château et appartenant au seigneur.

Aussitôt que l'oratoire fut terminé, le corps de Sébastien, abbé de Saint-Acheul, fut déposé dans le caveau qui est sous le chœur de la chapelle, comme il est relaté dans les Registres d'Eragny à la date du 9 avril 1637. Après lui, y fut inhumé en 1640 son frère *Louis de la Grange*, seigneur de Chennevières,

(1) *Andrésy, ca. Poissy.*

— puis la seconde femme de Charles de la Grange, Marie Paris, le 11 janvier 1643 ; enfin, Charles de La Grange lui-même, le 27 avril 1654.

En 1793, le culte fut supprimé, la chapelle dévastée et profanée ; les cercueils de plomb brisés et les ossements qui s'y trouvaient dispersés au gré du hasard.

Les effets du testament furent alors suspendus. Le citoyen Picquefeu, n'ayant plus de chapelain à loger et à rémunérer, s'empressa de profiter de cette aubaine, sans indemniser en aucune façon les habitants de Neuville, à qui, laissant de côté le bénéfice du service supprimé, cela causait un certain tort au point de vue de l'éducation des enfants.

★
★★

Ses Chapelains. — Il serait assez difficile de dresser une liste exacte des chapelains qui se sont succédés dans le service de la chapelle de Neuville, faute de documents nécessaires. Voici cependant quelques indications.

Le premier chapelain fut ce prêtre d'Andrésy nommé *Longer*, dont nous avons parlé plus haut. Chapelain de Neuville en 1637, il paraît qu'il avait été déjà vicaire en 1634. Il est décédé à Neuville en 1661, comme le rapporte son acte d'inhumation dans le registre d'Eragny : « Le mercredi vingt et unième « septembre audit an 1661 a été inhumé dans le chœur de l'église d'Esraigny « le corps de feu M. Antoine Longer, prêtre habitué de la paroisse dudit « Esraigny, lequel avait été vicaire depuis le mois d'avril 1634 jusqu'au mois « de juin 1637, qu'il fut desservant audit Neuville où il est mort, pour y « acquitter la fondation de feu M. Sébastien de la Grange, vivant Aulmosnier « du Roy et Abbé de Saint-Acheul près Amiens, frère du seigneur dudit Neu- « ville. Le corps dudit feu sieur Longer est inhumé joignant le banc que ledit « seigneur de Neuville a fait faire ledit jour de l'église dudit Esraigny. »

Au chapelain Longer succéda un enfant d'une famille de la contrée : le vicaire François Darras. Mais après lui nous avons une lacune de près de 80 ans où les noms des chapelains sont inconnus pour l'instant.

Vers 1750, nous trouvons le nom du père *Duparc*, Cordelier, du couvent de Pontoise, qui fut chapelain pendant sept ou huit ans. Vient ensuite, vers 1760, l'abbé *Rhone*, puis l'abbé *d'Ormesson*, qui remplit les fonctions pendant vingt ans, jusqu'en 1780. En 1784, c'était l'abbé *Verhesson*, qui était chapelain de Mercy-Argentau. Enfin, le dernier fut le Père *Germain Vannier*, capucin, qui cessa l'exercice du culte à la Révolution, en 1793. Il disparut jusqu'en 1802, où il revint pour être curé de la paroisse d'Eragny, sous le nom de *l'abbé Vannier*, mais il fut reconnu et refusé. C'est à Frépillon qu'il fut nommé curé et où il est décédé vers 1820.

En 1802, après la promulgation du Concordat, le citoyen Bermon garda pour lui le legs de la Grange et se garda bien de rétablir le culte dans la chapelle de son château. *Il en retira les boiseries pour en faire cadeau à la nouvelle église de Maurecourt* par reconnaissance de sa femme qui avait habité

le village, dans une partie de la propriété du duc de Polignac, achetée par ses parents à la Révolution.

Plus tard, la fabrique et la commune d'Eragny revendiquèrent le legs de la Grange, malgré les oppositions du baron Randón de Pully, et un jugement du 24 février 1825 donna gain de cause à la paroisse d'Eragny.

IX

NEUVILLE ÉRIGÉE EN PAROISSE (1864) ET EN COMMUNE (1869)

Les habitants de Neuville, pour se rendre à Eragny aux offices divins et à toutes leurs affaires, actes et cérémonies officielles, avaient à s'imposer une course d'environ trois kilomètres par tous les temps. Le plus pénible pour eux était le transport des corps de leurs défunts au cimetière d'Eragny.

L'arrivée d'un nouveau curé dans cette localité, l'abbé *Marie Léonard Legrand*, devait amener un changement complet dans l'existence du hameau de Neuville.

Homme courageux, énergique, entreprenant, d'un esprit d'initiative sans exemple, -secondé par la population de Neuville tout entière, il entreprit la lourde tâche de construire une église.

Il commença par faire nommer une commission chargée de recueillir les fonds nécessaires. Elle était composée de six membres : M. le comte Cornudet, maire d'Eragny, MM. Christophe Brard, Edouard Boulanger, Alexis Patte, Jean-Baptiste Jeannin et Etienne Mathière.

La souscription, à laquelle chacun apporta son obole, produisit 19.265 francs. Le terrain où devait s'élever l'église fut donné par M. Cornudet. Sous la direction de l'architecte Elie Tremblay, enfant de la commune, l'édifice s'éleva rapidement. Le devis prévu était de 25.000 francs, mais il atteignit plus de 35.000 francs. Le déficit fut comblé par une nouvelle souscription et le généreux concours de la famille Cornudet, insigne bienfaitrice de Neuville. L'église, en forme de chapelle suffisamment vaste et bien bâtie, fut inaugurée le 18 Juin 1863. Le premier registre des délibérations de la nouvelle fabrique relate ainsi cette mémorable cérémonie :

« Aujourd'hui dix-huit juin 1863, Nous Jean-Pierre Mabile, Evêque de Versailles, assistant au Trône pontifical, comte romain, avons solennellement béni et placé sous le vocable de saint Joseph, confesseur, l'église de Neuville, faisant partie de la paroisse d'Eragny, laquelle église a été bâtie par la générosité des fidèles sur un terrain donné par l'honorable famille Cornudet des Chomettes. En présence de : M. l'abbé Chauvel, curé de Saint-Germain et Vicaire général ; de M. Léonard Legrand, curé d'Eragny-Neuville ; des membres de la famille Cornudet des Chomettes, de M. de Saint-Olon Filhon, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise, chevalier de la Légion d'honneur, de M. Grison, juge de paix du canton de Pontoise, et de plusieurs ecclésiastiques, des membres du Conseil municipal, du Conseil de Fabrique et du plus grand nombre des habitants dudit lieu. »

Ont signé : Pierre, Evêque de Versailles ; Chauvel, vicaire général, curé de Saint-Germain ; Legrand, curé d'Eragny-Neuville ; Comte Emile Cornudet, maire ; Laredorte, Vicomtesse Cornudet ; Emile Cornudet ; Saint-Olon Filhon, sous-préfet ; Grison, juge de paix ; Vicomte Cornudet ; Legrand-Sagot, curé de Saint-Ouen ; Pagnon, curé de Chanteloup ; Lenfant, curé d'Andrésey ; Lebrun ; Lefèvre, curé de Conflans ; Lamoya, vicaire de Conflans ; Lecreux, Boulanger, Williams, Grouésy, Hébert, Et. Mathieu, Guinand, Patte, J.-B. Jeannin.

La cloche fut bénite et baptisée le 14 juin 1863. Par les démarches et la générosité de l'abbé Legrand, un cimetière fut ouvert par arrêté sous-préfectoral du 24 mai 1864 et Neuville érigé en Paroisse.

En 1865, l'abbé Legrand, de ses deniers, acquit et fit construire un presbytère, où il vint habiter comme premier curé et qu'il donna à la commune à sa mort en 1875.

Par un décret du 1^{er} février 1869, la fabrique de Neuville fut autorisée à se mettre en possession d'une rente de 286 fr. 50, qui lui appartenait autrefois, ce dont jouit la fabrique d'Eragny à laquelle l'église de Neuville était précédemment unie. » Le même mois, un décret érigeait Neuville en commune. M. le vicomte Alfred Cornudet, député de la Creuse, en fut le premier maire, et M. Edouard Boulanger, son adjoint.

L'abbé Legrand, *infatigable bienfaiteur de Neuville*, à sa mort en 1875, fut enterré au pied de la grande croix du cimetière de cette paroisse qu'il avait créée. Citer tous ses bienfaits serait en oublier ; à noter : l'embellissement de l'église, le don de son presbytère ; le don à l'Evêché d'une somme pour apprendre un métier à des enfants pauvres de la commune ; l'inspiration des dons de sa servante, Mlle Amélie Savary : dons pour l'admission des malades pauvres à l'hospice de Pontoise ; création d'une école de filles avec don de l'école à la commune, etc.

X

LÉS ANCIENS DROITS DE JUSTICE — ANCIEN CIMETIÈRE

Dans l'énumération des titres des seigneurs de Neuville, on voit qu'ils avaient droit de rendre Haute, Moyenne et Basse Justice, la Haute Justice depuis leur acquisition de la baronnie. Pour l'exercice de chacun de ces droits, était affecté spécialement un emplacement de forme triangulaire sur la lisière du parc du château ; généralement, le lieu le plus fréquenté ; et peut-être le seul, était celui où l'on rendait la Haute Justice, à raison de sa proximité du château. Ce lieu s'appelle la place du Puits ; on l'appelait autrefois la place du Plaidoyer ou le carrefour de l'Auditoire ; un pavillon édifié à son extrémité montre encore des traces de son ancien usage ; on y voit un reste de la corniche de la plate-forme qui servait d'estrade pour rendre

la Justice ; les deux autres emplacements, l'un était à la grille de Conflans, et l'autre au carrefour de la Croix.

★★

Ancien Cimetière. — Un ancien cimetière, découvert vers 1830 dans des fouilles de terrains destinés à recevoir des constructions, fait preuve qu'il s'est passé en cet endroit quelque événement dont on ne retrouve aucune mention. Ce cimetière, qui était autrefois assez éloigné du groupe d'habitations, est aujourd'hui presque recouvert de constructions récentes ; il pouvait mesurer environ 15 ares ; il comprenait l'emplacement des n^{os} 48 à 60 de la rue de Cergy. Le nombre de squelettes trouvés en différentes fois fut de plusieurs CENTAINES ; aucun objet de valeur historique n'y fut rencontré : quelques cercueils en plâtre, ou une pierre sur la tête, des chevelures bien conservées, ainsi que des dents et des mâchoires, voilà ce qui fut remarqué ; la plupart des ossements furent déposés au cimetière d'Eragny.

XI

PASSAGE DE LA RIVIÈRE

Gués — Bacs — Ponts — Navigation

Autrefois l'Oise était guéable en plusieurs endroits. Les plus connus de ces gués étaient, l'un en face Vauréal (1), à la bosse de Lieux ; un autre en face Cergy, où il y avait un moulin à eau ; enfin un ou plusieurs en aval des carrières d'Eragny, en face la côte Froideval, mais ces lieux de passage n'étaient pas toujours accessibles, surtout en hiver et par les grosses eaux. Il y fut suppléé aux endroits propices par des bacs, des ponts en bois, suspendus ou en fêr, comme celui de Cergy. Par la tradition, on sait que du temps de la guerre de Cent Ans, pendant l'occupation anglaise de la contrée, les Anglais, pour leur commodité et leurs communications de Pontoise avec Poissy, avaient construit un pont en bois à Cergy, traversant l'Oise au lieu dit « Le Gravois », débouché du chemin venant de Pontoise et traversant le *Brûloir* de Cergy pour traverser ensuite le hameau de Ham et se diriger en ligne droite sur un autre pont en bois, aussi construit par eux en face Jouy-la-Fontaine, avec chemin dans la vallée d'Orvilliers en direction de Poissy et Meulan, à travers le massif de l'Hautil. Combien de temps durèrent ces ponts ? on l'ignore, mais probablement jusqu'au jour où, n'étant plus entretenus, ils tombèrent de vétusté. Toujours est-il que le seigneur de Neuville, Innocent de la Grange, eut le dessein d'en faire construire un autre à Neuville. Les échevins de Pontoise y mirent opposition, et il y eut un arrêt du

(1) *Vauréal*, autrefois *Lieux*, ca. Pontoise.

Conseil des Finances du 26 mars 1624 contre le projet du seigneur de Neuville.

M. de la Grange intervenant de nouveau pour l'exécution de son projet, les échevins de Pontoise, le trouvant préjudiciable aux intérêts de la ville, furent autorisés à défendre et même à faire entendre au roi que, pour la chasse, si c'est son plaisir d'avoir un pont, de le faire au passage de Conflans ou à celui de fin d'Oise, qui sont cent fois plus commodes que celui de Neuville, où il n'y a que vignes au delà et en deçà de la rivière et de très difficile abord. La ville de Pontoise eut gain de cause ; le pont ne fut point construit et l'on continua de passer la rivière dans le bac seigneurial, dont la maison du passeur était de l'autre côté de la rivière, côté de Vincourt.

« En 1667, alors que Nicolas Jolivet était passeur, la veille de la Chandeleur, vers les dix heures du soir, il arriva un accident au bac qui coûta la vie à ce passeur, alors qu'aidé de Louis Chrestien, pêcheur à Neuville, de Germain Renault et d'un fils d'Estienne Tremblay, ils passaient dans le bac environ 150 soldats du Régiment royal qui se rendaient à la revue qui devait se faire devant le roi dans la plaine d'Achères ; au beau milieu de la rivière, le bac, trop chargé, s'enfonça, ce qui causa la perte de tous les soldats, excepté sept qui se sauvèrent à la nage avec le fils d'Estienne Tremblay. Le passeur Jolivet, le pêcheur Louis Chrestien et Germain Renault furent aussi noyés. »

En 1830, le bac fut remplacé par un pont suspendu, avec péage (1). Ce pont fut détruit en 1870 à l'approche des Prussiens et reconstruit après dans les mêmes conditions. C'est M. Joseph Cornudet, maire de Neuville, qui, comme conseiller général, en 1890, put provoquer et obtenir la suppression du péage par son rachat ; il y contribua par une importante souscription personnelle.

XII

DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE

On sait qu'avant 1789, les droits de chasse et de pêche appartenaient exclusivement aux seigneurs, qui en usaient et abusaient volontiers. Tout autre propriétaire ne pouvait se livrer aux plaisirs de la chasse. De ce fait, les paysans laboureurs, devant les dégâts causés à leur récolte par le gibier seigneurial, devaient s'incliner, ou, par la force des choses, devenir braconniers ; de là leurs plaintes ou leurs luttes épiques avec les nombreux gardes rémunérés par les seigneurs pour soigner et conserver leur gibier à plumes et à poils. L'ambassadeur, entre autres, en avait un particulièrement redouté

(1) Voir Cart. de Conflans (*Mém. de la Soc. du Vexin*, tome XXXIII, p. 209 (n° 248). Document pour le droit de bac, port et passage de Neuville, appartenant au seigneur, 1567-1628).

du nom de Pierre Clouet, dont les descendants habitent encore notre pays.

Nos ancêtres se plaisaient à raconter ses mésaventures et ses exploits, mais la Révolution supprima sa fonction ; la chasse fut libre partout, et ce fut alors une hécatombe générale, à laquelle se livrèrent de bon cœur tous les paysans et les anciens braconniers.

Pour la pêche, il existait aussi des braconniers d'une autre espèce. Les anciennes archives conservées au chef-lieu du département nous en donnent un exemple par la sentence rendue par Louis de Noailles, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur du Roussillon et des villes et château de Saint-Germain-en-Laye, capitaine des chasses et capitainerie royale et maître de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Saint-Germain-en-Laye ; sentence en faveur de l'ambassadeur seigneur de Neuville contre le sieur Monier, gendre du sieur Mabime, passager et cabaretier à la fin d'Oise, poursuivi aux termes d'un procès-verbal du 5 juin 1789, dressé par Pierre Clouet, garde particulier, reçu en la maîtrise de Saint-Germain qui dit : « Ayant aperçu un bachot et deux pêcheurs dedans, qui jetaient leur filet vulgairement appelé épervier ; leur ayant demandé si la pêche était permise, Lolotte Mabime m'aurait fait réponse que je le voyais bien, puisqu'il pêchait, et leur ayant répliqué que c'était un braconnage, ils auraient continué de jeter encore neuf coups d'éperviers. » Ils sont condamnés le 27 juillet 1789 à 50 livres d'amende et aux dépens liquides à 16 livres.

F. FOUQUE,

ancien adjoint au maire de Neuville.